



HAL
open science

L'interculturalisation franco-indienne à La Réunion

Florence Callandre

► **To cite this version:**

Florence Callandre. L'interculturalisation franco-indienne à La Réunion. La Nouvelle Revue de l'Inde, 2014. hal-02057464

HAL Id: hal-02057464

<https://hal.science/hal-02057464v1>

Submitted on 5 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Florence Callandre, anthropologue, Maître de Conférences à l'Université de La Réunion, spécialiste de civilisation indienne et du monde créole du Sud-ouest de l'océan Indien, est notamment l'auteure de *Koylou* et co-auteure de *Koloss*, des références fondamentales pour la compréhension de l'hindouisme créole réunionnais. Elle a publié récemment *Le lou i bouj ankor*, l'histoire de vie du premier bâtonnier *malbar* de La Réunion.

L'interculturalité franco-indienne à La Réunion
Mcf Florence Callandre-Barat
Faculté des Lettres, Université de La Réunion

La société réunionnaise, fruit de la colonisation française, organisée aujourd'hui en collectivité territoriale, département et région d'outre-mer, a toujours été dès les débuts de son peuplement en 1663, une société complexe. Les Réunionnais sont des descendants de colons européens et d'esclaves « importés » d'Afrique orientale et de Madagascar, des Indiens (*Malbar*, *Tamoul*), en majorité hindous et catholiques mais aussi musulmans (*Zarab*), ainsi que des Chinois, des Français nés à l'extérieur de l'île (*Zorèy*) et plus récemment des Comoriens, et autres immigrants très minoritaires. De nombreux métissages marquent profondément les rapports sociaux et favorisent le dialogue interculturel. Depuis le XVII^{ème} siècle, les échanges franco-indiens n'ont pas cessé de se produire dans des conditions diverses.

Très vite, maintes cultures indiennes ont trouvé leur place dans l'île avec 15 Indo-portugaises¹ appariées aux colons français. Les premiers Indiens insérés dans la société esclavagiste des colons installés par la Compagnie française des Indes orientales de Colbert (1664), dans l'île qui s'appelait alors Bourbon depuis 1649 et dont le développement leur avait été concédé, provenaient plutôt du Kerala, sur la côte du Malabar, et ont travaillé dans l'espace de l'habitation puis dans celui de la plantation. Leur présence n'était pas limitée à l'espace cultivé. Certains et surtout certaines (notamment les *nénènn*, bonnes d'enfants) ont servi leurs maîtres dans l'espace domestique. Les usages culinaires s'en trouveront marqués ; les *kari*, et autres *rougay* devenus des fondamentaux de la cuisine créole, sont d'origine indienne. Utilisée très tôt dans l'architecture de Bourbon, la varangue inspirée de modèles indiens observés par les Français dans leurs comptoirs des Indes, est aujourd'hui l'un des emblèmes de l'architecture réunionnaise.

Dès 1835, au moment où la menace de l'abolition de l'esclavage pesait sur les planteurs, et plus massivement à partir de 1848, date de promulgation de cette abolition, environ 118 000 Indiens recrutés par des *Mestry* et embarqués dans les comptoirs français de Pondichéry, Karikal et dans le port de Calcutta, originaires du Tamil Nâdu (*Tamoul*), de l'Andhra Pradesh (appelés *Telougou* du nom de leur langue) et du Bengale (*Kalkuta*) sont venus principalement

¹ Michèle Marimoutou-Oberlé in Dossier : L'interculturalité à l'île de La Réunion, <http://www.hommes-et-migrations.fr/>

« S'il y a des Indiennes libres, il y a aussi des Indiens esclaves et, d'ailleurs, le premier acte de vente d'esclave identifié dans l'île est daté de 1687 et concerne la vente d'un jeune Indien de 12 ans à un habitant par un jésuite de passage. En 1703, la traite est mise en place officiellement avec l'Inde et en 1709, 24% des esclaves de l'île sont des Indiens. Pour développer la culture du café, le gouverneur de l'île Benoît Dumas encourage cette traite avec l'Inde et, en 1728 et 1729, il va personnellement recruter 300 esclaves à Pondichéry. Interdite de 1731 à 1734 par les administrateurs de la Compagnie des Indes, la traite indienne est réactivée par le gouverneur Bertrand François Mahé, Comte de La Bourdonnais, à partir de la côte de Malabar, de la côte du Coromandel et du Bengale. Cependant le recrutement servile se faisant de plus en plus à partir de Madagascar et de l'Afrique de l'est, (...) les esclaves indiens ne représentent plus que 3% de la population esclave et ce jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. »

pour travailler dans les plantations et les usines de cannes à sucre. Les connaissances du monde agricole en seront fortement enrichies. Dans l'espace domestique, ils enseigneront aux autres engagés partageant les mêmes *kalbanon* comment aseptiser le sol en le recouvrant régulièrement de bouse de vache diluée, *tay bëf*, pour ensuite laisser sécher ou comment réaliser une paillote. Ils construiront les premiers *koylou*, espaces sacrés hindous en végétaux puis en moellons jointoyés.

En 1862, le Gouverneur autorise l'immigration libre dans l'île. C'est alors que quelques années après, des artisans et parmi eux, des bijoutiers, orfèvres et parfois joailliers, indiens, les « Permissionnaires » originaires du Tamil Nâdu, quittent librement les dures conditions économiques de l'Inde pour séjourner dans l'île. La plupart d'entre eux y resteront et mêleront peu à peu techniques indiennes comme le filigrane et l'estampage aux techniques françaises encouragées par le cardinal Jules Mazarin au XVIIème siècle comme le serti-clos, le repoussé, pour produire des bijoux interculturels, au goût réunionnais.

Vers 1892 entrèrent des Gujrati commerçants, qui se sédentariseront sur l'île, tout en continuant à voyager vers l'Inde pour approvisionner leurs magasins de tissus et linges de maison, meubles... Ces Indiens du nord-ouest et leurs descendants (*Zarab*) participent également à l'enrichissement du paysage religieux français d'outre-mer, par la construction de plusieurs mosquées sunnites et d'écoles coraniques. Leurs parents ou compatriotes (*Karanne*) installés à Madagascar les rejoignent après l'Indépendance de la Grande île et construisent des mosquées chiïtes. Le *samoussa*, devenu un incontournable des buffets créoles, provient des apports culinaires de ces Gujrati.

Du sentiment de l'appauvrissement de leur culture indienne d'origine, de nombreux descendants de ces immigrés s'adresseront à l'Etat français dès les années 1960 mais plus particulièrement depuis les années 1970 en déclarant à la Préfecture, des associations de la loi de 1901 avec pour objet d'obtenir des aides financières afin de promouvoir la culture indienne. En voici trois exemples :

- le premier publié au Journal Officiel en novembre 2007.

« Association : Association Sri Samaye-Pouram Tarye.

Identification R.N.A. : W9R4001321

No de parution : 20070046

Département (Région) : Réunion (Outre-Mer)

Lieu parution : Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Paul.

Type d'annonce : Association/Création

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Paul. Association Sri Samaye-Pouram Tarye.

Objet : promouvoir la culture et les rites hindous ; enseignement de la langue tamoule ; échanges culturels dans la zone océan indien ; enseignement des rites hindous ; défenses des traditions hindoues.

Siège social : 100, chemin Pierre Deguigne, Piton, 97424 Saint-Leu.

- le deuxième exemple publié au Journal Officiel en décembre 2009.

« Association : Non Residents Indiens de La Réunion

Identification R.N.A. : W9R3001088

No de parution : 20090051

Département (Région) : Réunion (Outre-Mer)

Lieu parution : Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Benoît.

Type d'annonce : association/création

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Benoît. Non Residents Indians de La Réunion

Objet : contribuer au développement des relations et échanges culturels sous toutes leurs formes, et humanitaires entre la Réunion d'une part et l'Inde et les pays de la diaspora indienne d'autre part, en relation avec le NRI Institute Delhi (Non Residents Indians).

Siège social : 393, avenue de Bourbon, 97440 Saint-André. »

- le troisième, publié en juillet 2009.

« Association : Association française des Gujratis de La Réunion (A.F.G.R.).

Identification R.N.A. : W9R1002803

No de parution : 20090031

Département (Région) : Réunion (Outre-Mer)

Lieu parution : Déclaration à la préfecture de la Réunion.

Type d'annonce : association/création

Déclaration à la préfecture de la Réunion.

Association française des Gujratis de La Réunion (A.F.G.R.).

Objet : regrouper toutes personnes physiques et morales pour la promotion du patrimoine historique, culturel et linguistique des Gujratis de la Réunion, l'une des composantes de la diversité réunionnaise, par la mise en oeuvre et l'animation d'activités culturelles, sociales, humanitaires, éducatives et sportives; en outre, elle a la possibilité de mission des intérêts matériels et moraux de ses membres ainsi que de leurs familles et d'assistance auprès des collectivités territoriales ou toutes autres instances; elle a également la possibilité d'établir toutes coopérations régionales pour la mise en oeuvre et l'animation de ses activités; elle peut faire toutes acquisitions immobilières; enfin, cette promotion peut passer par tous les moyens d'expression actuels, la forme et le but étant de mettre en oeuvre toutes les actions de nature à permettre la réalisation de l'objet.

Siège social : Résidence Majestic - Appt 16, 18, route de Montgaillard, 97400 Saint-Denis. »

Dans la mouvance de réindianisation des pratiques religieuses, plusieurs *ashrams* ont été créés autour de l'île dans les années 1980, soutenus par le même support associatif français. Il est à préciser que la plupart des membres permanents de *l'Amritananda Mahi Mata Ashram* du Gol sont des Français de France. Il s'agit d'un lieu haut en couleurs de recherche spirituelle et d'échanges franco-indiens animé par Swamidji Gilbert Ramassamy de l'Ordre d'Amma, visité par Amma accompagnée de son staff, tous les deux ans.

J'ai pu constater lors de mes dépouillements de procès-verbaux d'associations effectués en 1992 dans les Préfecture et sous-préfectures de l'île que lorsqu'un problème local ne trouve pas d'issue satisfaisante, on fait appel au Ministre de l'Outre-mer par courrier en mettant en avant sa nationalité française afin qu'il intervienne dans le différend en sa faveur. La langue principale des descendants de ces Indiens est le français même si une toute petite partie d'entre eux apprennent quelques notions de tamoul ou de hindi dans les temples puis à l'Université.

Parmi les générations actuelles de Réunionnais d'origine indienne, peu de jeunes ne comptent pas parmi leurs ascendants un ou plusieurs métropolitains, « *zorèy* », censés représenter à La Réunion la culture française. J'ai pu remarquer que les aînés des familles indo-réunionnaises pratiquent un mariage de préférence endogame dans le but de pouvoir assurer la transmission

du patrimoine alors que les cadets ou cadettes s'autorisent plus facilement une union exogame. Ce n'est bien sûr en aucun cas une généralisation mais plutôt une généralité. À la fin du vingtième siècle, et encore quelquefois aujourd'hui, de nombreuses jeunes femmes malbaraises épousaient des hommes métropolitains, dits « *zorèy* » et fondaient une famille qui comptait forcément en elle les valeurs du père aussi bien que celles de la mère. Un *moukataj*, une plaisanterie créole, circulait alors : Malbaraise = *fanm zorèy* (Les Malbaraises sont des femmes affectionnées par les hommes *zorèy*.)

À évoquer aussi la parfaite distinction que font les Indo-réunionnais entre fréquentation des lieux de la République et lieux de culte. On se fait plaisir à porter *sari*, *vèshiti* et *pandjabi* lorsqu'on va prier ou participer à une activité culturelle liée à la culture d'origine mais on porte les vêtements dits « à l'europpéenne » quand on va à l'école, au collège, au lycée et à l'Université ou au bureau sans rechigner, juste parce que le goût de porter ces vêtements aussi est partagé et sans avoir eu besoin d'une loi pour protéger la laïcité.

La Réunion est également terre d'accueil aux « Pondichériens » qui ont choisi la nationalité française au moment de la rétrocession de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanam par la France à l'Inde. Ces Pondichériens qui travaillent à La Réunion mais vivent plusieurs mois de l'année au Tamil Nâdu contribuent fortement à la tamoulisation de l'île. Ils enseignent la langue dans les temples et favorisent l'entrée de sculpteurs, *silpi*, maçons, *stapathi*, peintres, *oveyar*, versés dans l'art de la construction des temples dravidiens qui foisonnent actuellement dans l'île.

Actuellement, Dr Reynald Darsanesing dont le cabinet médical se trouve à Saint-Benoît, est un représentant dans l'île des 22 millions de Sikhs du monde. Une religion respectueuse, notamment des femmes, qui mérite d'être mieux connue.

Le bâtonnier Maître René Kichenin, petit-fils d'Adimoulon Kichenin, immigrant indien, aidé du Secrétaire d'Etat chargé des Dom-Tom, Henri Emmanuelli, auquel il rend hommage dans sa biographie² (Callandre - 2013), est à l'origine de la création du premier Consulat Général de l'Inde à La Réunion en 1986. « *Je voulais développer les relations entre l'Inde et La Réunion, appelée à devenir plus grande encore, et il n'y avait rien d'officiel ici à La Réunion. Il fallait passer par l'île Maurice pour obtenir un visa pour l'Inde. Un jour, ce consulat deviendra une ambassade !* »

Il est un point d'achoppement culturel qui génère souvent un certain absentéisme des enfants d'origine indienne à La Réunion en période de cérémonies hindoues ou musulmanes. Les fêtes indo-réunionnaises comme le Pongol, la fête de l'Indépendance, le Dipavali, le Ramadam, l'Eid-ul-fitr ou l'Eid-ul-kébir, ne sont pas prises en compte dans le calendrier scolaire français, construit exclusivement sur les fêtes chrétiennes catholiques. De même, la déclaration des prénoms à l'Etat civil n'a pas toujours été facile pour les Réunionnais d'origine indienne dont on refusait encore parfois, dans les années soixante, les prénoms indiens. Beaucoup de familles choisissent délibérément, de nos jours, de donner à leurs enfants un prénom indien suivi d'un prénom français, par exemple : Chendra³ Charles, Soubramanien⁴ Gilles ou Bharati⁵ Nancy, pour marquer leur double appartenance. Et si des

² Florence Callandre-Barat, *Le lou i bouj ankor*, Histoire de vie du premier bâtonnier malbar de la Réunion, Editions Surya, Saint-Denis de la Réunion, Sundaram Printing Press, Mumbai, octobre 2013, 380 pages.

³ La lune.

⁴ Le dieu guerrier Muruga.

⁵ Indienne.

curés refusaient, autrefois, d'unir religieusement des Indo-réunionnais, prétextant qu'on ne se marie pas à l'église quand on marche sur le feu, en 2013, le jésuite Stéphane Nicaise a marché sur le feu « *pour Jésus Christ* » dit-il, à la Chapelle La Misère, quand les hindous marchent pour Pandialée⁶ ou Maryamèn⁷.

Au final, et quoi qu'il en soit, que cela revienne à la Compagnie française des Indes orientales, aux engagistes, à l'Education Nationale, aux mariages mixtes ou aux migrations diverses, dans l'ensemble, cultures françaises et indiennes à La Réunion ne sont pas des cultures qui se tolèrent ou qui cohabitent mais des cultures qui sont intimement imbriquées pour ne pas dire anastomosées.

⁶ Draupadi, héroïne du Mahâbhârata est déifiée sous le nom de Pandialée.

⁷ Déesse de la fécondité honorée par des fêtes végétariennes au mois de mai comme la vierge Marie.